



Regularisation et transcription de l'acte de mariage

Par **Katy78**, le **12/06/2018** à **13:11**

Bonjour tout le monde
aidez-moi s'il vous plaît
Je me présente jeune fille de 24ans
En France depuis trois ans je suis entrée avec
Une visa touristique mariée au Maroc on s'est
séparé ça fait presque 3 ans depuis qu'il su que je parle avec un autre (français)
Tout en sachant que je suis venue en France
J'ai rêvé d'une belle vie avec lui on a eu un bébé en 2015 tout se passe bien au début
Après la naissance de notre bébé il a fait reconnaissance de notre bébé on a fait ensemble sa carte d'identité et son passeport et moi je suis restée toujours en situation irrégulière juste après mon compagnon a carrément changé Trop de problèmes avec lui vu qu'il buvait beaucoup il fumait il rentre tard il a même essayé de lever la main sur moi
J'étais obligée de sortir et partir chez ma famille
J'ai pris plusieurs rdv à la préfecture pour régulariser ma situation j'en ai pas de papier ni de pension de maison je suis logée chez ma famille avec mon bébé
Je suis partie voir une assistante sociale on m'a aidé pour déposer première demande de carte séjour en fin j'ai eu une carte de séjour 1 an mais j'ai déclaré comme je suis que j'ai séparé avec mon 1er mari et vu qu'on a envie de reprendre la vie commune je ne sais comment faire pour transcrire mon acte de mariage.
Ma situation est délicate si vous pouvez m'aider s'il vous plaît
Merci bien d'avance
Cordialement

Par **amajuris**, le **12/06/2018** à **13:46**

bonjour,
la procédure est différente suivant si vous avez fait faire le CCAM ou pas.
pour la procédure, voir ce lien : <http://www.mariage-franco-marocain.net/article-transcription-mariage-maroc-a-nantes-2014-papiers-a-fournir-123174980.html>
salutations
N.B. : un visa touristique n'est pas prévu pour rester en France.